

VOIX

ORGANE DE LA FEDERATION FRANCAISE DES SYNDICATS
DE LA METALLURGIE C.F.T.C.

des METAUX

26, Rue de Montholon, PARIS-9^e
MENSUEL — MAI 1953
(Nouvelle série) N° 14 - 15 fr.

1er MAI 1953

Il n'y a pas DE FÊTE du Travail !

C'est pour obtenir la journée de HUIT heures qu'ils se battirent en 1886 et que plusieurs d'entre eux furent pendus à CHICAGO. C'est encore pour la journée de HUIT heures qu'à FOURMIES une douzaine de personnes furent assassinées.

De ces luttes sanglantes est sorti le PREMIER MAI, marqué régulièrement autrefois par des journées de grève générale, et devenu aujourd'hui chômé et payé. S'en souviennent-ils ceux qui font du 1er Mai une journée de grand air ?

Songent-ils à ces morts « pour les 8 heures », ceux qui multiplient les heures supplémentaires, oubliant qu'ainsi ils les assassinent une deuxième fois ?

Comme l'écrivit BOULADOUX si justement : « Au prix de luttes « douloureuses, parfois sanglantes, ils ont essayé de tracer la « route sur laquelle nous cheminons pas à pas : nous aurions le « sentiment de trahir leur mémoire, de renier leur combat, si « nous acceptions dès maintenant, alors qu'il reste tant à faire, « que le 1er Mai ne soit rien d'autre qu'une journée de liesse « consacrée à la reconnaissance qui est due à la noblesse du travail. »

En effet, il y a nombreux tous ceux qui « célèbrent » le travail et « honorent » les travailleurs, et tous ceux qui font de l'éloquence à bon compte sur notre dos. Bien souvent, ils sont à côté de la plaque, tout juste bons à servir de juges de touche, à faire leur partie dans les tribunes, ayant peur d'être sur le terrain.

Car le travail, même à notre époque, continue d'être non seulement une peine et une sueur quelquefois baignée de sang; mais aussi, pour une large part, une aliénation, un esclavage, une condition inhumaine. Peut-on alors parler de « fêter » le travail ? Philosopher, c'est facile, mais travailler, c'est plus vrai.

Travailler ! Ce n'est pas seulement assurer son travail professionnel, mais le doubler par un autre travail, qui consiste à participer à la transformation d'un monde que nous voulons autre chose qu'un coupe-gorge ou une foire d'empoigne, autre chose qu'une jungle où les plus forts ne vivent qu'en mangeant les plus faibles.

Cette transformation sera douloureuse pour ceux qui ne vivent que de leurs intérêts et de leurs priviléges. Cette transformation indispensable ne peut être une fête mais doit être un combat.

— Combat contre une production désordonnée qui fait des artifices de luxe ou de mort, alors qu'une foule d'hommes manque du nécessaire.

— Combat contre une répartition injuste des revenus qui permet aux uns les voitures et aux autres, ceux qui travaillent au moins autant, un bout de pain.

— Combat contre un système fiscal qui pourrit les consciences, organise la fraude des gros et compresse les petits.

— Combat contre cette législation à sens unique qui protège les bien lotis, les bien logés, les bien payés, les bien nourris, contre les exigences vitales des sans-logis, des sous-alimentés, des économiquement faibles, des mal payés, des sans-le-sou.

— Combat contre le double secteur de ce que l'on dit pour la galerie et pour sauver la face, et de ce que l'on fait dans son entreprise, dans son foyer ou dans son Eglise.

— Combat contre tous les truquages, tous les égoïsmes, toutes les combines, tous les mensonges des propagandes électoralistes.

Cette « fête » dont ils parlent gratuitement, c'est pour nous la joie de voir tous les travailleurs groupés et unis prendre leur part de combat ; la joie de les voir posséder cette conscience de classe qui seule permet la lutte en vue d'obtenir le bien-être, la liberté, la paix. Notre « fête » c'est notre combat. Face au patronat, face au Gouvernement et au Parlement, sachons nous dresser pour clamer nos revendications et notre volonté de transformer le monde.

Travailleurs de toutes catégories, rappelons-nous que le Premier Mai, il est des frères qui sont morts pour que nous vivions. Nous n'avons pas le droit de les trahir. Et vous, prédicteurs de tous les genres, au lieu de nous parler de « fêter » le travail, venez y goûter, venez avec nous dans le bain ou plutôt, dans la tempête.

VOIX DES METAUX.



CONTRE :
LA MISÈRE, LE CHOMAGE, LA RÉACTION

UN MOYEN : SYNDIQUE-TOI

SOUVIENS-TOI !

« Le gouvernement tient parmi les plus sacrés, ses engagements envers le monde ouvrier. »

M. PINAY, à Lille, le 14-6-52.

T'EN ES-TU APERÇU, CAMARADE ?

SALAIRE

Quels sont les indices de salaires ?

Selon l'Usine Nouvelle, dernier numéro paru, pour le quatrième trimestre 1952, nous avons une moyenne générale, toutes catégories et toutes rémunérations en salaires directs, par rapport à 1938 : 1.453.

Ceux du premier trimestre 1952 étaient de : 1.401.

Mais les prix, toujours par rapport à 1938 sont à 2.779.

De 1.453 à 2.779, nos patrons diront qu'il n'y a pas de différence. Et M. VILLIERS leur président ajoutera que « l'ouvrier français est le seul qui, dans le pays, a retrouvé son pouvoir d'achat d'avant guerre ».

Un rapport du C.N.P.F. présenté le 21-10-52 indique :

« Les majorations pour heures supplémentaires constituent un lourd handicap par rapport aux pays étrangers où elles ne sont accordées qu'à partir d'horaires plus élevés. »

Cité par « Le Monde » du 26-11-52.

L'EVOLUTION DU BUDGET-TYPE DE LA C.F.T.C.

Mars 1952 : 22.985 francs; mars 1953 : 23.845 fr. et il s'agit encore du minimum vital INDISPENSABLE pour ne pas mourir de faim.

Alors ? la baisse ? le pouvoir d'achat ? Bons tout juste pour les discours ministériels et patronaux, mais nous attendons les actes nécessaires.

LOGEMENT

« Souscrire à l'EMPRUNT, c'est le devoir et l'INTERET véritable de chaque chef d'entreprise. »

M. VILLIERS, Président du C.N.P.F. Mais, dans le même temps, dans le Bulletin du C.N.P.F. n° 82.

« Il faut d'abord que chaque Français comprenne qu'il est légitime de lui demander de consacrer dans son budget, une part plus grande au logement. »

Extrait de l'éditorial du Bulletin du C.N.P.F. n° 88.

Chaque Français, donc, chaque Travailleur. Mais où en est ton budget, Camarade ? ? Sans hauts salaires, pas de budget convenable; Sans budget convenable, pas d'effort possible pour nos logements.

« L'emprunt est affecté à la reconstruction et à l'équipement, c'est-à-dire à la création de richesses vraies. »

M. PINAY, à Beaune, le 7-6-52.

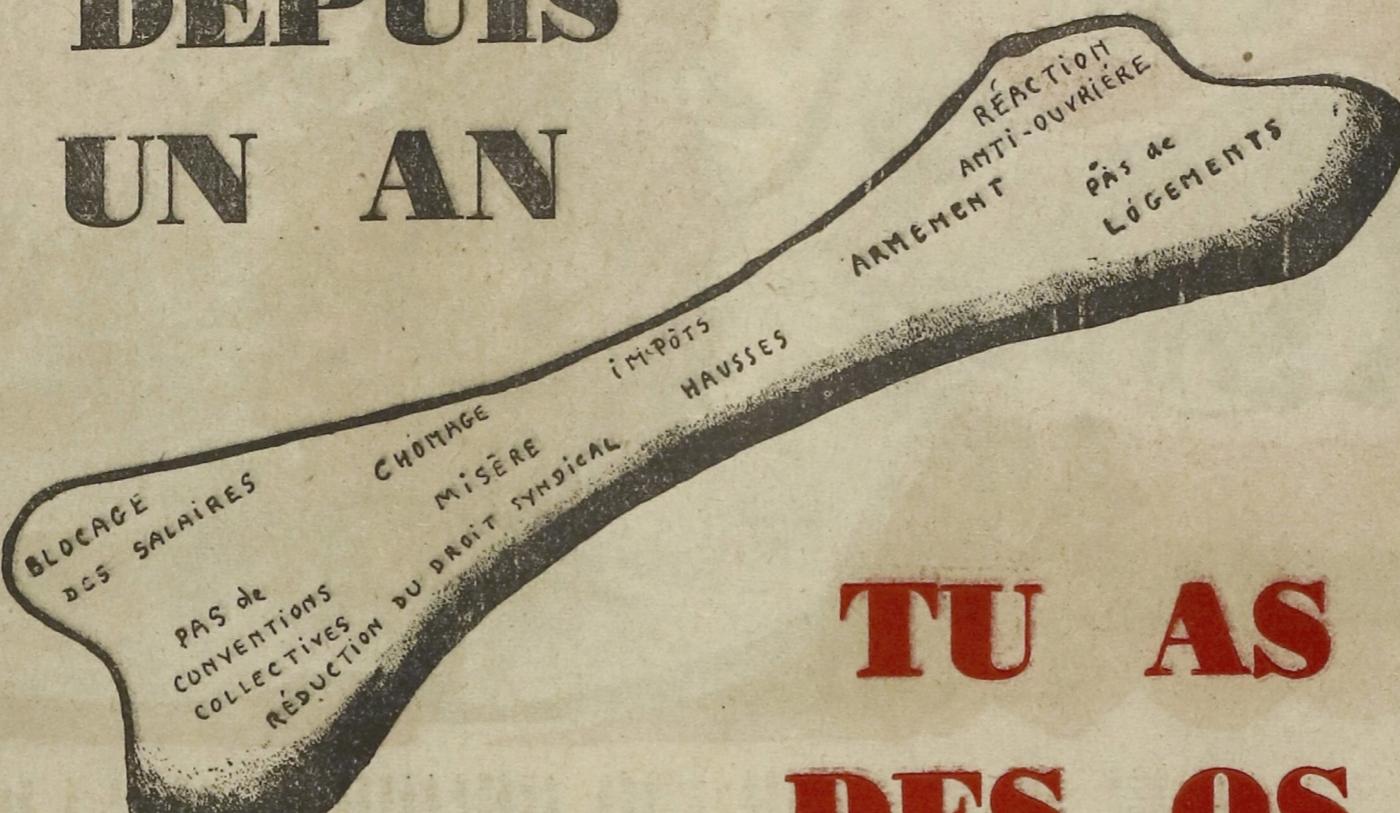
« Nous avons l'an dernier diminué les crédits destinés à la reconstruction et aux H.L.M. Ce sont les seules économies que nous avons faites. Nous n'avons pas lieu d'être fiers ! Nous avons lancé en 1952, moins de constructions qu'en 1951, il en sera de même cette année, et de toute l'Europe, nous serons les seuls dans ce cas. »

M. MENDES-FRANCE, (Discours à l'Assemblée Nationale, le 18 mars 1953.)

« En France, l'ouvrier ne reçoit pas une part équitable du revenu national. »

M. HARRIMAN, Administrateur du M.S.A. aux Parlementaires Américains.

DEPUIS UN AN



TU AS DES OS À RONGER



ET LA COMMISSION SUPERIEURE DES CONVENTIONS COLLECTIVES ?

Etant Ministre, M. GARET refusa toujours de réunir la Commission Supérieure des Conventions collectives !

Son successeur, M. BACON, se décidera-t-il enfin ?

LE COMITÉ NATIONAL DE LA C.F.T.C.

réuni les 18 et 19 avril 1953,

— constate l'état de crise dans laquelle se trouve non seulement le régime, mais la Nation tout entière, dont certains éléments ont des privilégiés injustifiés, tandis que les salariés connaissent le chômage et l'inquiétude;

— Il constate que le présent Gouvernement, suivant des habitudes qui ont discrédité ses prédécesseurs, en obéissant à des préoccupations électoralistes, ajourné encore les décisions nécessaires, qui devront être énergiques, mais ne seront acceptables que si elles contribuent à redresser les injustices supportées par les travailleurs.

(Extraits de la résolution adoptée.)

« Les charges militaires atteignent et dépassent 50 % du budget. »

M. J. MOREAU, Secrétaire d'Etat au Budget (d'après le journal « Combat » du 25-8-52.)

« La France a remporté la palme des pleurnicheurs. »

TIMES, de New-York, selon « Le Monde », du 13-8-52

LA PRODUCTION

Voici les indices très officiels de l'Institut National de la Statistique et des Enquêtes Économiques depuis un an :

	1951	1952	Ecart
Mars	137	153	+ 16
Avril	142	151	+ 9
Mai	145	147	+ 2
Juin	143	147	+ 4
Juillet	132	139	+ 7
Août	112	121	+ 9
Septembre	137	142	+ 5
Octobre	143	149	+ 6
Novembre	148	147	- 1
Décembre	143	143	0

On constatera la baisse d'ensemble de l'année, en tout cas la stagnation de notre production. Peut-on parler de « RELANCE » et d'EXPANSION ÉCONOMIQUE ?

La production de 1952, par rapport à 1938 = + 44 %

Par rapport à 1951 = + 5 %

Mais par rapport à 1929 = + 8,2% seulement.

En 23 ans, la production d'ensemble française s'est élevée seulement de 8,2 %. La production de 1938 était inférieure de 25 0/0 à celle de 1929.

Sachons nous souvenir de cet élément très important, quand nous établirons nos comparaisons. En décembre 1950, MENDES-FRANCE disait déjà, et l'a rappelé depuis à plusieurs reprises : « En 25 ans, la France est le seul pays où les enfants n'ont pas davantage de biens à leur disposition que leurs pères. »

CONVENTIONS COLLECTIVES

« Les organisations patronales restent prêtes, et elles l'ont prouvé, à participé à la discussion des Conventions collectives. Elles sont prêtes à le faire dans un large esprit de conciliation. »

(Assemblée générale du C.N.P.F. cité par l'Usine Nouvelle du 5-2-53, page 59.)

Mais en Métallurgie, il y a des années que l'on attend la possibilité de discussion. Quant à les signer, c'est encore autre chose.

HIER COMME AUJOURD'HUI

NOTRE LUTTE RESTE LA MÊME
POUR QUE ÇA CHANGE
SYNDIQUE-TOI !

PERMANENCE C.F.T.C.



Heurts avec la police, manifestations, violences, jalonnent l'histoire du 1er Mai

10 ANS APRES LA « BATAILLE DU RAIL »



Quand les cheminots C.F.T.C. manifestent à Paris, en janvier 1953, à la gare du Nord.

Pour la « relance » syndicale

UN SYNDICALISME TOTAL

Le meilleur moyen de faire perdre son caractère revendicatif à une journée de grève, n'est-il pas d'en faire un jour de fête ?

Nous pouvons expérimenter ce fait avec le Premier Mai où les militants ouvriers marquent cette journée en organisant et en assistant à des réunions d'information et de protestation.

Cà et là dans les entreprises, la veille, des cahiers de revendications sont déposés et, en même temps, réaffirmées nos positions. C'est là le fait des délégués qui ont su cristalliser autour d'eux l'attention des travailleurs qu'ils représentent et réunir dans une demande à la Direction les besoins de l'atelier.

Mais, au-dessus de ces interventions indispensables et premières de l'action syndicale, l'ensemble des travailleurs est-il conscient que le sort de la classe ouvrière dépend de sa cohésion, de son adhésion, de son soutien ?

Les travailleurs sont-ils conscients que par-dessus leurs têtes se nouent et se dénouent des relations nationales et internationales qui, en fin de compte, pèsent lourdement sur leur vie ?

Sont-ils conscients que plus que jamais le syndicalisme est le véritable et le seul moyen de défense et de représentation de leurs intérêts ?

Dès le début de l'expérience Pinay, en 1952, notre Fédération a crié « Casse-cou », bravant en cela l'impopularité, encourtant des critiques sévères de la part de tous ceux qui ne comprenaient pas que nous ne voulions pas aveuglément « faire confiance à la confiance » !

A la confiance de qui ? De ceux qui ont diminué ou supprimé les investissements provoquant la période de pré-crise que le patronat s'efforce de masquer mais qui nous cause les plus vives inquiétudes ? De ceux qui n'ont vu de sauvetage possible que dans un emprunt indexé sur l'or et, bien sûr, assorti d'une amnistie fiscale qui laissait dormir en paix les fraudeurs ?

Cette « confiance » laisse la France avec 900 milliards de dettes, une réforme fiscale sabotée à un point tel qu'il faut renoncer à la réaliser, la classe ouvrière victime d'une échelle mobile truquée et dont le mécanisme est une vaste duperie.

Elle nous laisse aussi un pouvoir d'achat amoindri, le chômage pour perspective et, enfin de compte, un pays dans lequel, pour la première fois cette année, la demande d'énergie n'a pas augmenté. Sont-ce là des signes d'ex-

pansion et de progrès social et technique ? Certes pas !

Ce premier Mai 1953 sera-t-il celui de la prise de conscience, clairvoyante et saine, par tous les travailleurs de tout ce qui alourdit leur existence : salaires trop bas,

budget de guerre écrasant, productivité détournée de ses buts par le patronat, heures supplémentaires illimitées pour quelques-uns et semaine de moins de 40 heures pour les autres, primes dont la répartition savamment dosée dans les entreprises dresse les travailleurs les uns contre les autres, droit syndical bafoué par les patrons et leurs exécutants : cadres et quelquefois maîtrise, inapplicabilité des accords signés, etc... etc.

La lutte pour la réparation de ces injustices constitue essentiellement la tâche permanente, traditionnelle du syndicalisme dans son aspect revendicatif.

Mais cela serait-il suffisant et notre rôle serait-il complètement rempli, si cette fonction revendicative ne nous conduisait pas à une autre action : l'action constructive par laquelle nous voulons peser sur l'entreprise, l'économie, le pays et le monde ?

Nos rapports de Congrès et nos Bulletins se sont largement expliqués sur cette forme d'action et sur les résultats acquis par nos militants, pour que cette note n'y revienne que pour redire que, c'est de l'action revendicative que naît l'action constructive et, qu'en fait, ces deux formes d'action sont inseparables l'une de l'autre et qu'elle constitue le syndicalisme total que nous voulons.

SYNDICALISME TOTAL parce que nous le voulons, avec tous les travailleurs et pas seulement compréhensible pour quelques-uns, par tous les travailleurs car c'est sa chance de réussite, pour tous les travailleurs parce que nous nous refusons au syndicalisme de catégorie prôné par certains et qui, en effet, n'est qu'une addition d'intérêts et d'égoïsme individuels.

SYNDICALISME TOTAL capable de voir grand, de voir au-delà des frontières, capable d'envisager une extension internationale qui fera face à l'internationalisation et à la mise en commun des ressources nationales.

SYNDICALISME TOTAL, mais non totalitaire qui respecte l'homme et sa destinée, qui se refuse à la démagogie ne voulant pas préparer des désillusions à ceux qu'il prend en charge.

Syndicalisme fait du profond respect de la liberté des individus, qu'il se refuse à considérer comme

des soldats que l'on fait manœuvrer sans leur dire où ils vont ni ce qu'ils font, en vue de la grande opération de la prise du pouvoir... et de l'avènement d'un paradis terrestre concentrationnaire.

Le Premier Mai 1953 sera-t-il une journée de profonde réflexion pour tous ceux qui travaillent ? Sera-t-il une journée de départ vers des réalisations ouvrières, des organisations syndicales plus fortes, des services syndicaux mieux charpentés, un effort intense de formation par et pour les travailleurs ? A nous de répondre.

Car la classe ouvrière ne peut compter que sur elle !

Nestor ROMBEAUT.

UN EXEMPLE

Gilbert PINORINI

Un militant vient de disparaître, mort à 27 ans, pour avoir tout donné à la classe ouvrière et au syndicalisme : Gilbert PINORINI, Secrétaire du Syndicat des Métaux de Chambéry.

Dès son entrée au travail, il adhère à la J.O.C. et ce fut le départ de sa vie militante. Il s'orienta rapidement vers l'action syndicale à l'usine de CEGEDUR où il travaillait comme électricien.

Une santé pas bien forte aurait pu lui permettre de refuser toute responsabilité, mais il n'en tint aucun compte. Il croyait à la valeur de l'exemple, il prenait plus que sa part de lutte et de travail. Secrétaire du Syndicat des Métaux, il devint Trésorier de l'Union Départementale, son épouse assurant le travail de Secréteriat.

Son action fut prépondérante lors de la grève de mars 1950 qui dura quarante jours. Ce fut l'occasion pour lui d'affirmer ses grandes qualités de militant ouvrier, payant de sa personne pour organiser la lutte, l'entraide, la résistance des copains.

Sa brutale franchise ne s'embarrassait pas de fausse politesse, tant dans ses rapports avec les patrons qu'avec ses camarades. Ses funérailles ont été le témoignage de la sympathie et de l'estime dont il était l'objet. Admis et respecté de tous, aimé de ses adversaires, une délégation de la C.G.T. tint à lui rendre publiquement hommage par la voix de RICHARD, Secrétaire de la Section Syndicale. Le Président de la Chambre Patronale de la Savoie était également présent.

Que l'exemple de notre camarade soit constamment présent à notre pensée. Sa lutte est encore la nôtre, et nous devons la poursuivre.

A son épouse, avec qui Gilbert donnait l'exemple d'un foyer militant, nous tous, ses camarades qui le pleurons, adressons nos condoléances et la certitude d'une amitié durable. Son témoignage de militant et de vrai co-pain ne sera pas oublié.

Sur le premier point, la Direction s'est refusée à nous suivre. Sur les deux autres points, elle a admis que nos propositions méritaient un examen. D'autres propositions seront faites, compte tenu du refus de la Direction d'aligner le taux d'affûtage sur le minimum garanti par les conventions collectives.

Cependant, grâce à nos calculs irréfutables, la Direction a accordé une augmentation de 3 francs sur la prime de bon entretien des P2 et P3. D'autre part, elle a assuré que si la prime « tonnage » subissait des variations importantes, elle en tiendrait compte dans le calcul de la prime de rendement.

Nous avons obtenu quelques résultats et nous préparons encore de nouvelles propositions. L'action paie et c'est pourquoi nous avançons.

Nous demandons :

1^o Que le taux d'affûtage soit au moins égal au minimum garanti ;

2^o Que la prime de rendement

soit au moins égale au minimum garanti.

3^o Que la prime de tonnage soit au moins égale au minimum garanti.

4^o Que la prime de bon entretien soit au moins égale au minimum garanti.

5^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

6^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

7^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

8^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

9^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

10^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

11^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

12^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

13^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

14^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

15^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

16^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

17^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

18^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

19^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

20^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

21^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

22^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

23^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

24^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

25^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

26^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

27^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

28^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

29^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

30^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

31^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

32^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

33^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

34^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

35^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

36^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

37^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

38^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

39^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

40^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

41^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

42^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

43^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

44^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

45^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

46^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

47^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

48^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

49^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

50^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

51^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

52^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

53^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

54^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

55^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

56^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

57^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

58^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

59^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

60^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

61^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

62^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

63^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

64^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

65^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

66^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

67^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

68^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

69^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

70^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

71^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

72^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

73^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

74^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

75^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

76^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti.

77^o Que la prime de participation soit au moins égale au minimum garanti